

Paris, le 5 décembre 2014

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont pris connaissance de l'article du Parisien de ce jour concernant le plan de relance et d'investissement autoroutier. Cet article compare le montant de 3,2 milliards d'euros de ce plan, avec un montant hypothétique de 14,7 milliards d'euros de recettes qui serait perçu en contrepartie.

Les sociétés indiquent que le chiffre de 14,7 milliards d'euros, publié dans l'article, ne correspond à aucune donnée connue par elles.

Elles tiennent à rappeler que ce plan d'investissement, financé par des prolongements de concessions allant de 2 à 4 ans, consiste à immobiliser immédiatement 3,2 milliards d'euros, et à en être remboursés dans vingt ans par les recettes de péage perçues durant ces années de prolongation. Dans l'intervalle, elles assument totalement les risques liés aux travaux et à l'évolution des trafics notamment.

Ces recettes seront perçues en euros 2030 et plus. Pour les comparer avec le montant déboursé dès 2014, elles doivent donc être recalculées avec un coefficient d'actualisation pour les ramener en euros d'aujourd'hui ; cette évidence n'a pas été prise en compte dans l'article. En outre, les recettes doivent être prises déduction faite des charges d'exploitation et des taxes associées.

Elles rappellent enfin que la compensation de ce plan d'investissement a été calculée suivant des hypothèses financières imposées par le Gouvernement ; elle a été examinée, contrôlée et validée par la Commission Européenne le 29 octobre dernier.

En conséquence, elles regrettent que les affirmations publiées dans l'article de ce jour soient volontairement orientées de façon tendancieuse, et s'interrogent sur le but poursuivi par un raccourci qui méconnaît délibérément que la valeur d'un euro d'aujourd'hui n'est pas celle d'un euro de demain.